



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 17 octobre 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Convention constitutive de groupement d'autorité concédante pour la gestion du service d'assainissement	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 106	Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.
En exercice : 38	
Titulaires présents : 29	
Suppléants présents : 1	
Pouvoirs : 6	
Excusés : 2	
Nombre de votants : 36	

Nom	Présents:*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents:*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents:*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*: P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé



La Communauté de Commune du Pays de Luxeuil (CCPLx) est organisatrice du service de transport et de traitement de l'assainissement collectif pour les effluents en provenance des communes de Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur et Froideconche.

La ville de Luxeuil-les-Bains est organisatrice du service de collecte de l'assainissement collectif sur son territoire.

Les contrats actuellement en vigueur arrivent à échéance le 2 février 2023.

Considérant que la commune de Luxeuil-les-Bains et la CCPLx poursuivent des objectifs communs en termes d'optimisation de leurs dépenses et d'exigence qualitative de leurs services publics, elles ont décidé de constituer un groupement d'autorités concédantes pour la délégation de leur service public (DSP) d'assainissement collectif.

Ce groupement d'autorités concédantes entre les membres susvisés, a pour objet la conclusion d'une concession pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 16/11/2022 Reçu en préfecture le 16/11/2022 Affiché le  ID : 070-247000755-20221017-D2022_106B-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Convention constitutive de groupement d'autorité concédante pour la gestion du service d'assainissement	Délibération n°2022	106
		Page 2 sur 2	

La CCPLx sera désignée comme coordonnateur mandataire et aura compétence de coordonner les actions du groupement et d'agir au nom et pour le compte des parties dans le cadre de la procédure.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement ont été définies dans le cadre de la convention jointe à la présente délibération qui prévoit notamment, en son article 6-2 la mise en place d'une Commission de délégation de service public (CDSP) spécifique pour attribuer la concession. Conformément à l'article L 1411-5-1 I du CGCT, cette CDSP sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CDSP de chaque membre du groupement qui dispose d'une CDSP et que des suppléants pourront être désignés.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L3112-1 et L 3112-2,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5-1, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Absentions de Roland CHAMAGNE et Joël DAVAL) le Conseil Communautaire

- **DECIDE** d'adhérer au groupement d'autorités concédantes pour la passation de la délégation du service public d'assainissement collectif.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes « Concession de la gestion du service public d'assainissement collectif ».
- **APPROUVE** que soit désignée comme coordonnateur du groupement d'autorités concédantes la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.
- **DESIGNE** deux représentants de la CCPLx membres de la CDSP du groupement d'autorités concédantes :
 - Un membre en qualité de titulaire et Président de la CDSP du groupement : Jacques DESHAYES, Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ;
 - Un membre en qualité de suppléant : Loïc LABORIE.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

